



VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Arrêté provisoire

Rue Pierre RENAUDEL

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de Sotteville-Lès-Rouen

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- le Code Pénal,

Considérant que des spectacles sont organisés au Trianon Transatlantique,
Considérant que les véhicules des artistes vont être stationnés rue Pierre RENAUDEL
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETONS :

Article 1 : Du 25/09/2024 au 11/07/2025, lors des manifestations, le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route ; sur 20m rue Pierre RENAUDEL, le long du Trianon Transatlantique sauf aux véhicules des artistes.

Article 2 : La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 5 septembre 2024

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire



**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE